

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

2 AOÛT 2017

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 2 août 2017. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Marc-André Lussier et Cajetan Guay sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2017-08-01

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet d'ordre du jour tel que modifié.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet et de la séance extraordinaire du 24 juillet 2017.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Dépôt du procès-verbal de correction – article 202.1 du Code municipal du Québec – règlement # 337.
6. Demande d'une marge de crédit de 440 000\$ au Centre Financier aux Entreprises (CFE) de Desjardins incluant le mandat de signature et ce, pour le projet de réfection du chemin du Pied-des-Monts.
7. Mandat pour le relevé d'arpentage chemin du lac Nairne.
8. Résolution relative aux chemins non entretenus l'hiver.
9. Abroger la résolution 2013-05-16 relative à l'indexation de la rémunération du personnel électoral et ce, conditionnel à la modification de la Loi.
10. Achat de 6 lampes Dell comprenant l'installation, le fil, le permis et l'émondage nécessaire au montant de 5 700\$ plus les taxes applicables et ce, de Bernard Lajoie Enr. pour la rue de la Réserve.
11. Achat et pose de 7 poteaux pour lumière de rue au montant de 550\$ chaque plus les taxes applicables et ce, de Joseph-Aimé Gagnon & Fils Inc. pour la rue de la Réserve.
12. Achat d'un colorimètre PCII, chlore L/T 0.02-2/0.1-8MG/L, 100 tests de la compagnie Veolia.
13. Aide financière pour la sortie des enfants pour la fin du camp jour 2017 au Canyon Ste-Anne.

14. Colloque de l'A.D.M.Q. 2017 à Baie St-Paul.
15. Demande d'aide financière pour le party de fin de saison du soccer.
16. Rapports de l'inspecteur, Monsieur Daniel Boies, pour les dossiers suivants :
 - Monsieur Sébastien Baribeau : roulotte
 - Monsieur Yves Dallaire : coupe d'arbres
17. Correspondance.
18. Dépôt d'une pétition par le Comité des résidents du Pied-des-Monts.
19. Divers :
 - a) Travaux rue de la Réserve
 - b) Chemin du lac Nairne – suivi du dossier
 - c) Élection municipale – date de mise en candidature et journée du scrutin
 - d) Félicitation au Triathlon de Charlevoix
 - e) Chemin du Pied-des-Monts – suivi des travaux
 - f) MRC – réunion 16 août – pour l'hôpital avec le ministre Monsieur Barrette
 - g) Lac Sainte-Marie – prélèvement des échantillons par la firme Hémisphère en août
 - h) Résolution pour les compteurs d'eau
20. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
21. Période de questions.
22. Levée de la séance.

2017-08-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2017.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2017 et ce, tel que rédigé.

2017-08-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2017.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2017 et ce, tel que rédigé.

2017-08-04

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de juillet 2017, au montant de deux cents quatre-vingt-huit mille quatre cents quatre-vingt-douze dollars et trente-six cents (288 492.36\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

5. DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – ARTICLE 202.1 DU CODE MUNICIPAL - RÈGLEMENT # 337.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, procède à la lecture et au dépôt du procès-verbal de correction – article 22.1 du Code municipal du Québec – règlement # 337.

2017-08-05

6. DEMANDE POUR UNE MARGE DE CRÉDIT DE 440 000\$ AU CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DE DESJARDINS ET MANDAT DE SIGNATURE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DU PIED-DES-MONTS.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'ouverture de la marge de crédit pour le paiement des fournisseurs reliés au règlement d'emprunt # 337 pour un montant de quatre cents quarante mille dollars (440 000\$) et ce, auprès du Centre Financier aux entreprises de Desjardins. Que Madame Claire Gagnon, mairesse, et Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Madame Émilie Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe, sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à cette marge de crédit.

2017-08-06

7. MANDAT POUR LE RELEVÉ D'ARPENTAGE CHEMIN DU LAC NAIRNE.

ATTENDU QUE Harp, consultant, a demandé de soumettre une offre de service pour le relevé d'une partie du chemin du lac Nairne;

ATTENDU QUE les offres reçues sont :

- Stéphane Brisson, arpenteur géomètre, au montant de 2 460\$ plus les taxes applicables;
- Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur géomètre, au montant de 2 675\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers demander Stéphane Brisson, arpenteur géomètre, pour effectuer le relevé d'une partie du chemin du lac Nairne et ce, pour un montant de 2 460\$ plus les taxes applicables.

2017-08-07

8. CHEMINS NON ENTRETENUS L'HIVER.

Attendu que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs n'a pas procédé dans les années antérieures à l'entretien d'hiver des chemins suivants : chemin du Boisé, chemin du Repos et l'ancienne entrée de Sainte-Agnès (Côte du Lac Ouest);

Attendu que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour l'entretien de ces chemins l'hiver;

Attendu que ces chemins desservent principalement des résidences saisonnières;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que pour l'hiver 2017-2018, la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ne procédera pas à l'entretien d'hiver des chemins suivants : du Boisé, du Repos et l'ancienne entrée de Sainte-Agnès (Côte du lac Ouest).

2017-08-08

9. ABROGER LA RÉOLUTION 2013-05-16 RELATIVE À L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 2013-05-13 relative à l'indexation de la rémunération du personnel électoral et ce, conditionnel à la modification de la Loi.

2017-08-09

10. ACHAT DE 6 TÊTES COMPLÈTES DELL 50 WATTS POUR LUMIÈRES DE RUE POUR LA RUE DE LA RÉSERVE.

ATTENDU QUE la municipalité désire installer 6 nouvelles lumières dans la rue de la Réserve;

ATTENDU QUE Bernard Lajoie Enr., charge 5 700\$\$ plus taxes pour : l'installation, le fil, le permis et l'émondage de 6 lampes DELL 50 watts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Bernard Lajoie Enr. telle que décrite ci-dessus.

2017-08-10

11. ACHAT ET POSE DE 7 POTEAUX POUR LUMIÈRES DE RUE POUR LA RUE DE LA RÉSERVE.

ATTENDU QUE la municipalité désire installer 7 poteaux pour lumières dans la rue de la Réserve;

ATTENDU QUE Joseph-Aimé-Gagnon & Fils Inc. charge 550\$ du poteau, plus les taxes applicables, pour l'achat et la pose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service reçue de Joseph-Aimé Gagnon & Fils Inc, et ce, pour l'achat et la pose de 7 poteaux pour lumière de rue.

2017-08-11

12. ACHAT D'UN COLORIMÈTRE PCII, CHLORE L/T 0.02-2/0.1-8MG/L, 100 TEST DE LA COMPAGNIE VEOLIA.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseiller de procéder à l'achat d'un colorimètre PCII chlore L/T 0.02-2/0.0-8MG/L, 100 test de la compagnie Veolia pour un montant de 1 009.29\$ taxes incluses.

2017-08-12

13. AIDE FINANCIÈRE POUR LA SORTIE DE FIN DU CAMP DE JOUR 2017.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière au montant de 460\$ au camp de jour pour leur sortie de fin de camp 2017.

2017-08-13

14. COLLOQUE A.D.M.Q. DE 2017 À BAIE-ST-PAUL.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mesdames Suzanne Gaudreault et Émilie Tremblay participent au colloque de Zone de l'A.D.M.Q., les 13,14 et 15 septembre prochain et, que les frais d'inscription, de déplacement et autres sont à la charge de la municipalité.

2017-08-14

15. AIDE FINANCIÈRE POUR LE PARTY DE FIN DE SAISON DU SOCCER 2017.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière au montant de 225\$ pour le party de fin de saison du soccer 2017.

16. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR 2 DOSSIERS.

- Monsieur Sébastien Baribeau : roulotte entreposée
- Monsieur Yves Dallaire : coupe d'arbres

17. CORRESPONDANCE.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : pour le projet d'une plateforme multifonctionnelle.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : résultats de 2 tests du Programme Environnement-Plage qui sont A-Excellent pour les 2 tests.

Association des camps du Québec : rapport de visite d'évaluation.

Requête en accréditation :

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5357

C

Syndicat des employés municipaux de Clermont et Saint-Aimé-des-Lacs (FISA)

Et

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

18. DÉPÔT DE LA PREMIÈRE PARTIE D'UNE PÉTITION PAR LE COMITÉ DES RÉSIDENTS DU PIED-DES-MONTS.

Le comité des résidents du Pied-des-Monts a déposé à Madame Claire Gagnon, mairesse, la première partie d'une pétition relatif à la réfection du chemin du Pied-des-Monts.

2017-08-15

19.h RÉOLUTION POUR NE PAS INSTALLER DE COMPTEURS D'EAU.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté en 2011 sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et que cette stratégie est

basée sur le constat que la consommation d'eau par habitant au Québec est supérieure à celle des autres états en Amérique du Nord.

ATTENDU QUE par cette stratégie, le gouvernement impose des seuils limites de consommation d'eau pour les utilisateurs d'un aqueduc municipal. Dans le cas de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, cette limite a été établie à 358 l/j/p tandis que celle pour tout le Québec fut établie à 622 l/j/p;

ATTENDU QUE la cible pour tout le Québec semble avoir déjà été atteinte en 2012.

ATTENDU QUE la consommation de Saint-Aimé-des-Lacs était de 426 l/j/p en 2015, le MAMOT oblige la municipalité à installer 37 compteurs d'eau d'ici la fin 2018. Ces compteurs devront être installés dans 17 commerces et vingt résidences raccordés au réseau municipal;

ATTENDU QU' à défaut d'installer ces compteurs, le gouvernement retirera aux municipalités récalcitrantes leur droit de recevoir certaines subventions du Québec.

ATTENDU QUE l'installation des 37 compteurs coûtera au bas mot 33 000 \$ à Saint-Aimé-des-Lacs.

ATTENDU QUE dans le cas de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, on remarque que la municipalité a, entre autres, un gros consommateur commercial, l'hippodrome, qui, par sa forte consommation en été, vient perturber notre profil de consommation. En effet, les promoteurs du Rodéo de Charlevoix indiquent que l'achalandage à l'hippodrome est de 20 000 personnes sur trois jours comparativement à une population de moins de 500 personnes sur le réseau;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs constate que la consommation des citoyens est très proche de la cible de 358 l/j/p de la Stratégie et que la municipalité est en mesure d'améliorer sa consommation;

ATTENDU QUE les données du MAMOT indiquent que la population desservie par le réseau d'aqueduc est de 462 personnes. Or, le recensement effectué par Saint-Aimé-des-Lacs dénombre 490 personnes, et, en tenant compte des élèves et du personnel de l'école Beau-Soleil, ce nombre passe à 575. En utilisant ce dernier nombre, la consommation individuelle de Saint-Aimé-des-Lacs passe à 342 l/j/p soit une consommation inférieure au seuil prescrit.

ATTENDU QUE le seuil moyen prescrit pour tout le Québec a déjà été atteint.

ATTENDU QUE même en utilisant le nombre de personnes desservies indiqué par le MAMOT, la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs peut atteindre le seuil prescrit et ce, sans les compteurs d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ne voit pas comment l'installation de compteurs d'eau pourra entraîner une diminution de consommation puisque les compteurs ne seront pas nécessairement installés chez tous les consommateurs qui dépassent le seuil prescrit;

ATTENDU QUE dans le cas de l'hippodrome, ce sont principalement des visiteurs provenant d'autres municipalités qui consomment l'eau que la municipalité lui fournit, diminuant ainsi la consommation dans leur propre municipalité et augmentant celle de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est en surplus d'eau. En effet, son puits, sa nappe phréatique et ses lacs ne diminuent pas de niveau. Ceci indique que l'apport en eau est supérieur à sa consommation. Il n'y a donc pas de pénurie prévisible que ce soit actuellement ou pour les générations futures;

ATTENDU QUE l'installation des compteurs est contre-productive parce que l'investissement requis n'entraîne aucun bénéfice pour la municipalité et pourrait être mieux utilisé ailleurs pour fournir des services à la population à la grandeur de la municipalité;

ATTENDU QU'une étude économique menée par la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs sur la valeur de la diminution de la consommation pour atteindre le seuil prescrit sans tenir compte de l'école, démontre:

QU'en prenant le nombre de personnes desservies indiqué par le MAMOT (soit 462), nous obtenons une économie annuelle de 3,11\$/an/p et une période de recouvrement de l'investissement de 275 ans.

QU'en prenant le nombre de personnes desservies recensées par la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs (soit 490), nous obtenons une économie annuelle de 1,99\$/an/p et une période de recouvrement de l'investissement de plus de 1000 ans.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs considère que l'installation de compteurs d'eau est non-rentable et économiquement injustifiable;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marc-André Lussier et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs n'installe pas les compteurs d'eau tel que demandé par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT);

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs fasse part de sa décision à la MRC de Charlevoix-Est en lui envoyant copie de la présente résolution;

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs fasse part de sa décision à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en lui envoyant copie de la présente résolution;

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs fasse part de sa décision au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) en lui envoyant copie de la présente résolution.

2017-08-16

22. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 21h43.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 2 août 2017, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.